



PLAN STRATÉGIQUE

DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

MOT DU RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Bienvenue dans le plan stratégique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période 2024-2026. Dans un monde en constante évolution, où la sécurité et la confiance sont des **éléments fondamentaux** essentiels de la vie en société, le SPVM s'engage fermement à être un pilier de confiance pour toutes les citoyennes et les citoyens de Montréal. Sa mission principale est de protéger et de servir la population, de maintenir l'ordre public et de lutter contre la criminalité, tout en respectant les droits et les libertés fondamentales de chacune et de chacun.

Le plan stratégique repose sur le principe fondamental suivant : **se mériter** la confiance de la population, de toutes les populations. Nous comprenons que la confiance est à la base de toute relation fructueuse entre la police et la communauté. C'est pourquoi le SPVM s'engage à travailler en étroite collaboration avec les résidentes et les résidents de Montréal, en favorisant la transparence, la communication ouverte et le respect mutuel. Le SPVM cherche à établir des liens solides et durables avec les diverses communautés de la ville en reconnaissant et en célébrant la diversité comme étant une force.

Le SPVM aspire à être à la fois rassurant pour la population et craint du monde criminel. Le modèle montréalais de sécurité urbaine stipule que la prévention est aussi importante que l'intervention dans la lutte contre la criminalité. C'est pourquoi nous mettons l'accent sur la présence policière proactive dans les quartiers, en travaillant de manière préventive pour dissuader les activités criminelles et en assurant la sécurité des citoyennes et des citoyens. Nous investissons également dans des programmes de sensibilisation et d'éducation dans le but de prévenir la délinquance chez les jeunes et de renforcer les liens de confiance avec la communauté.

Enfin, le SPVM vise à être un leader en matière d'innovation et de collaboration. Nous reconnaissons l'importance de nous adapter aux défis du 21^e siècle en utilisant les dernières technologies et en nouant des partenariats stratégiques avec d'autres organismes de sécurité et de justice. En travaillant ensemble de manière proactive, nous pouvons mieux répondre aux besoins complexes de la société moderne et garantir un environnement sûr et sécuritaire pour toutes les résidentes et résidents de Montréal.

En résumé, le plan stratégique du SPVM 2024-2026 est guidé par notre engagement indéfectible envers la sécurité, la confiance et la collaboration. Le SPVM est conscient des défis qui l'attendent et notre Administration est confiante dans sa capacité à les relever avec succès, grâce à son engagement commun envers une communauté plus sûre et plus unie.



M. Vaillancourt

MOT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

C'est avec fierté et enthousiasme que je vous présente le Plan stratégique 2024-2026 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Son élaboration est le fruit d'une réflexion rigoureuse et de l'effort collaboratif du personnel du SPVM, des partenaires, des citoyennes et citoyens ainsi que des élus et des élues de la Ville de Montréal. Il marque l'engagement résolu du SPVM envers la sécurité, la justice sociale et le bien-être de toutes les populations montréalaises. Il résulte également d'une évaluation des réalités sociales en constante évolution, des tendances criminelles qui se dessinent et des attentes croissantes de la population en matière de sécurité publique.

Enraciné dans la compréhension des défis actuels et émergents auxquels notre métropole fait face, l'exercice met de l'avant une vision où le lien sacré avec le citoyen et la citoyenne ainsi que le rapprochement avec la population – toutes les populations – se retrouvent au cœur de la réflexion et de l'alignement stratégique de nos actions pour les années à venir. Plus précisément, il s'agit de trois grandes orientations qui se déclinent en neuf objectifs qui guideront le SPVM dans la réalisation de sa mission sur un horizon triennal.

À travers ce plan stratégique, le SPVM cherche à promouvoir la confiance citoyenne, innover dans ses pratiques et contribuer à la construction d'un environnement sécuritaire, inclusif et résilient pour l'ensemble des populations montréalaises.

M. Fady Dagher



1. PROFIL DE L'ORGANISATION	5
1.1 Mission	6
1.2 Valeurs	6
1.3 Vision : Forts de notre police de proximité, vers une police de concertation proactive et intégrée	7
2. ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT	8
2.1 Environnement démographique en évolution	8
2.2 Mouvements et phénomènes sociaux à l'échelle montréalaise	9
2.3 Omniprésence des problématiques sociales et de santé mentale dans les interventions policières	9
2.4 Changements en matière de criminalité	10
2.4.1 Violence armée	10
2.4.2 Violence conjugale	11
2.4.3 Fraude et cybercriminalité	11
2.4.4 Vol de véhicules moteur	11
2.5 Sécurité routière	12
2.6 Complexification des interventions policières et défis technologiques	12
3. DÉMARCHE	13
4. PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2024-2026	14
4.1 ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 : Se mériter la confiance de la population, de toutes les populations de Montréal	14
4.1.1 Objectif 1.1 : Faire du SPVM un service de police intégré aux milieux de vie des quartiers	14
4.1.2 Objectif 1.2 : Assurer aux citoyennes et aux citoyens un service professionnel et exempt de discrimination	15
4.1.3 Objectif 1.3 : Encourager la compréhension mutuelle des réalités vécues tant par les citoyennes, les citoyens, les partenaires, que les policières et les policiers	15
4.2 ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 : Être rassurant pour la population et être craint du monde criminel	16
4.2.1 Objectif 2.1 : Actualiser l'offre de service du SPVM en l'adaptant à l'évolution des besoins de la citoyenne et du citoyen	16
4.2.2 Objectif 2.2 : Anticiper les problématiques criminelles, sociales et de sécurité routière et y travailler de façon proactive et innovante	16
4.2.3 Objectif 2.3 : Faire de la prévention et de la communication des priorités afin de renforcer le sentiment de sécurité	18
4.3 ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 : Retrouver pleinement la capacité d'agir	18
4.3.1 Objectif 3.1 : Optimiser l'organisation du travail et le bien-être des membres du personnel pour une performance organisationnelle accrue	18
4.3.2 Objectif 3.2 : Favoriser l'autonomie décisionnelle et l'imputabilité des unités	19
4.3.3 Objectif 3.3 : Améliorer la collaboration et l'agilité du Service dans les domaines d'activités partagés avec les services centraux de la Ville	20
5. TABLEAU SYNOPTIQUE	21
6. RÉFÉRENCES	24

1 PROFIL DE L'ORGANISATION

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) est le deuxième service de police municipal en importance au Canada et le huitième en Amérique du Nord. Il dessert l'ensemble du territoire de l'île de Montréal, soit une superficie de 498 km² regroupant, en 2023, plus de deux millions de Montréalaises et de Montréalais (Ville de Montréal, 2023). Du reste, l'île de Montréal enregistre chaque jour environ 4,6 millions de déplacements (Communauté métropolitaine de Montréal, 2022).

Outre la taille importante de sa population, d'autres variables influencent grandement les enjeux relatifs à la sécurité publique sur le territoire de Montréal. La métropole demeure un pôle d'attraction pour l'emploi, les études, les échanges commerciaux, etc. Sa panoplie de festivals, son centre-ville dynamique, ses innombrables industries et organisations, ses nombreux collèges et universités et son insularité sont autant d'éléments qui complexifient la réalité et les besoins en matière de sécurité publique.

Par ailleurs, l'internationalisation et la mondialisation des marchés criminels nécessitent une infrastructure que seule la métropole possède : un aéroport international, des installations portuaires, des axes autoroutiers, une circulation intense des biens et des personnes et une concentration d'institutions financières propice au recyclage des produits de la criminalité.

La vocation internationale de Montréal ainsi que la concentration de l'expertise technique sur son territoire font de la métropole un site incontournable pour les nouvelles formes de criminalité des affaires et les crimes liés aux nouvelles technologies de l'information.

Le SPVM contribue quotidiennement à la sécurité des usagères et usagers du réseau routier et à la mobilité en milieu urbain, notamment en veillant à l'application du Code de la sécurité routière. À toutes ces particularités montréalaises s'ajoute la tenue de grands rassemblements citoyens qui requièrent d'importants services d'ordre. S'il est vrai que tous les corps de police municipaux doivent déployer certains efforts du même type, il reste que seule Montréal est l'hôte de manifestations d'envergure auxquelles vient se greffer chaque année l'accueil de nombreux festivals et événements nationaux et internationaux. Ainsi, ce sont plus de 2 000 rassemblements populaires qui sont gérés annuellement par le SPVM (SPVM, 2020). Les stratégies visant à assurer la sécurité de ces événements évoluent dans le temps et doivent tenir compte des menaces émergentes à l'échelle mondiale.

Enfin, la sécurité de la ville de Montréal est assurée par près de 6 000 employées et employés civils et policiers qui travaillent quotidiennement avec de nombreux partenaires locaux, provinciaux et internationaux pour répondre à la fois aux besoins de ses résidentes et ses résidents ainsi que des personnes qui y transitent ou y séjournent.

1.1 Mission

Le SPVM a pour mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et de réprimer le crime et les infractions aux lois ou aux règlements municipaux en vigueur sur son territoire et d'en rechercher les auteurs.

Pour la réalisation de cette mission, il assure la sécurité des personnes et des biens, sauvegarde les droits et les libertés, agit en concertation et en partenariat avec les personnes et les différents intervenants des milieux concernés par sa mission en vue de favoriser la complémentarité et l'efficacité de ses interventions, respecte les personnes victimes et est attentif à leurs besoins, coopère avec la communauté dans le respect du pluralisme culturel. Dans sa composition, le SPVM favorise une représentativité adéquate du milieu qu'il dessert.

Dans la conduite des enquêtes et des interventions policières, il agit en toute indépendance, hors de toute ingérence (article 48 de la [Loi sur la police](#), RLRQ, c. P-13.1).

1.2 Valeurs

Trois valeurs fondamentales guident en tout temps les comportements et les actions des membres de la direction, des membres du corps policier et du personnel civil du SPVM.

- **Respect** – Agir et traiter les personnes avec considération et dignité, en étant ouvert aux différences. Le respect est présent dans les relations avec les citoyennes et les citoyens, les partenaires et la communauté, dans les rapports avec les employé(e)s, les consœurs et confrères et les supérieur(e)s.
- **Intégrité** – Exercer sa profession avec droiture, honnêteté et équité. La confiance et le respect que les citoyennes et les citoyens accordent au SPVM reposent sur l'intégrité de chacun des membres de son personnel.
- **Engagement** – mettre son intérêt personnel de côté et remplir les rôles et responsabilités qui nous incombent. Le personnel du SPVM se sent concerné par les problématiques de l'environnement et contribue de façon significative à leur résolution.

1.3 Vision : Forts de notre police de proximité, vers une police de concertation proactive et intégrée

C'est dans l'optique d'une modernisation de la police montréalaise et d'une vision à long terme que le SPVM entend désormais incarner une police de concertation proactive et intégrée. Ainsi, si le volet proactif vise à anticiper les problèmes et non seulement à y réagir, le volet intégré, quant à lui, cherche à s'attaquer directement aux causes et non plus uniquement aux symptômes des problématiques de sécurité publique, et ce, avec la pleine collaboration de toutes les actrices et acteurs du terrain.

Pour réaliser cette vision, l'organisation s'appuiera sur les trois grands principes fondamentaux suivants, à savoir : placer les populations au cœur de ses actions, valoriser l'humain et innover pour construire un avenir meilleur.

À terme, et toujours en s'appuyant sur les fondements de la police de proximité, la concrétisation de la vision d'une police proactive et intégrée permettra au SPVM de jeter les bases solides d'un modèle de police de concertation dans la métropole. S'appuyant sur une philosophie d'action axée sur l'équilibre entre la répression et la prévention, l'incarnation d'une police de concertation permettra au SPVM de gagner la confiance de la population, de mieux comprendre les enjeux du terrain et d'adopter une stratégie de dialogue avec les citoyennes, les citoyens et les partenaires dans une approche de co-construction.

Outre la police de concertation, ce nouveau modèle de police montréalais intégrera des composantes issues d'autres modèles de police contemporains. Pensons d'abord à la police guidée par le renseignement (*Intelligence-led Policing*¹), où la collecte et l'analyse systématique de données fondées sur l'expertise et la technologie donnent lieu à une meilleure prise de décision et à l'élaboration de stratégies policières efficaces. De même, le modèle de police fondé sur des données probantes permettra l'élaboration de services aux citoyennes et citoyens fondés sur des stratégies, des méthodes et des programmes policiers qui ont fait leurs preuves scientifiquement partout dans le monde (*Evidence-based Policing*²).

C'est ainsi que nous comptons faire vivre notre vision « Vers une police de concertation proactive et intégrée ».

¹ L'Intelligence-led Policing se concentre sur la collecte et l'évaluation systématiques des données et des renseignements par l'entremise d'un processus d'analyse défini qui transforme ces derniers en produits d'analyse stratégique et opérationnelle pouvant servir de base à une prise de décision améliorée, éclairée et fondée sur des preuves (Ratcliffe, J. H., 2003).

² Le modèle de l'Evidence-based Policing est une méthode de travail en maintien de l'ordre centrée sur la recherche, l'évaluation et l'analyse de qualité scientifique et dont l'objectif est de soutenir les décideurs dans leurs choix. Une telle approche a une incidence positive sur les démocraties, puisque les décisions prises peuvent être justifiées et expliquées au regard d'un processus dont la performance est évaluée (Quéro et Dupont, 2019).

2 ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT

2.1 Environnement démographique en évolution

L'évolution sociodémographique de Montréal ces 25 dernières années montre une augmentation significative de la population. Le phénomène de l'urbanisation et le développement immobilier ont entraîné une hausse marquée du nombre de résidentes et de résidents dans les quartiers centraux, le centre-ville et d'autres secteurs de la ville (Institut de la statistique du Québec, 2022).

Les données de l'Institut de la statistique du Québec (2022) indiquent qu'un Montréalais(e) sur cinq est âgé de 15 à 29 ans. À l'inverse du reste de la province, Montréal est une ville où la proportion des jeunes a augmenté. La population montréalaise se caractérise également par une forte proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, eu égard à la politique de maintien à domicile des aînés.

Le nombre de résidentes et résidents non permanents a également augmenté, du fait des changements apportés aux politiques d'immigration québécoises et canadiennes. La population de Montréal comprend désormais une part importante de nouveaux arrivants. Ainsi, selon les données tirées du Recensement de la population de 2021 de Statistique Canada, plus de 100 000 Montréalais(es) avaient un statut précaire (permis de séjour temporaire à titre d'étudiant, de travailleur ou de demandeur d'asile) en regard des règles d'immigration.

En 1997, 18 % des Montréalais(e) appartenaient à une minorité visible. Ces Montréalais(es) sont aujourd'hui deux fois plus nombreux et représentent 38 % de la population (Statistique Canada, 2021). La population qui s'identifie aux minorités visibles est aujourd'hui beaucoup plus dispersée sur le territoire. Dans le même ordre d'idée, en ce qui concerne les minorités ethniques, près de 40 % des résident(e)s de la métropole déclarent avoir une langue maternelle autre que le français ou l'anglais.

Ces changements démographiques doivent être pris en considération pour que le SPVM puisse offrir une réponse policière globale adaptée aux réalités du jour.

2.2 Mouvements et phénomènes sociaux à l'échelle montréalaise

Ces 25 dernières années, l'organisation policière fait face à d'importants mouvements et phénomènes sociaux qui ont engendré des changements en matière de culture et de réponse policières.

À titre d'exemple, mentionnons les préoccupations relatives à la discrimination et au profilage racial et social. Si ces changements sociaux obligent le SPVM à constamment adapter et remettre en question le travail policier, ils créent en même temps des occasions favorables et constituent une richesse indéniable pour une métropole multiculturelle comme Montréal.

Par ailleurs, la réponse policière doit désormais prendre en compte une multitude de facteurs comme la montée des inégalités sociales et de la pauvreté, l'impact des mouvements migratoires à l'intérieur et à l'extérieur de la métropole et l'augmentation des besoins d'intégration et d'inclusion des immigrant(e)s et des peuples autochtones. Qui plus est, les conséquences majeures de la pandémie sur l'économie, le logement, la santé mentale et la cohésion sociale laissent présager des difficultés pour certaines populations de Montréal dans les années à venir.

Le SPVM ne saurait minimiser l'impact de ces contrecoups sur le travail policier et sur l'adaptation de ses interventions avec ses partenaires dans une optique de responsabilité partagée.

2.3 Omniprésence des problématiques sociales et de santé mentale dans les interventions policières

Le travail policier d'aujourd'hui est grandement affecté par la prévalence et l'augmentation des problématiques sociales et de santé mentale. Les services policiers sont d'ailleurs reconnus pour être devenus, au fil des ans, l'une des voies d'accès courantes à l'orientation des personnes en crise ou dans le besoin vers les ressources de la santé et des services sociaux ou communautaires.

Cela dit, les statistiques sous-estiment largement l'ampleur de la présence de problématiques sociales et de santé mentale dans le cadre des interventions policières³. La nécessité de fournir une réponse policière humaine et adaptée à ces problèmes, la conclusion de partenariats stratégiques et un meilleur partage des rôles et responsabilités avec les services de santé, les services sociaux et les organismes communautaires comptent parmi les avenues les plus prometteuses et laissent entrevoir l'importance de la police de concertation.

³ Bien qu'il soit encore aujourd'hui hasardeux de mesurer avec exactitude l'ampleur des appels au 9-1-1 liés à la santé mentale à Montréal et dans l'ensemble du Canada, l'expérience des corps de police canadiens tend à démontrer que le portrait estimé par les corps de police sur la base des données policières officielles et disponibles ne semble pas correspondre à l'expérience des policières et des policiers sur le terrain.

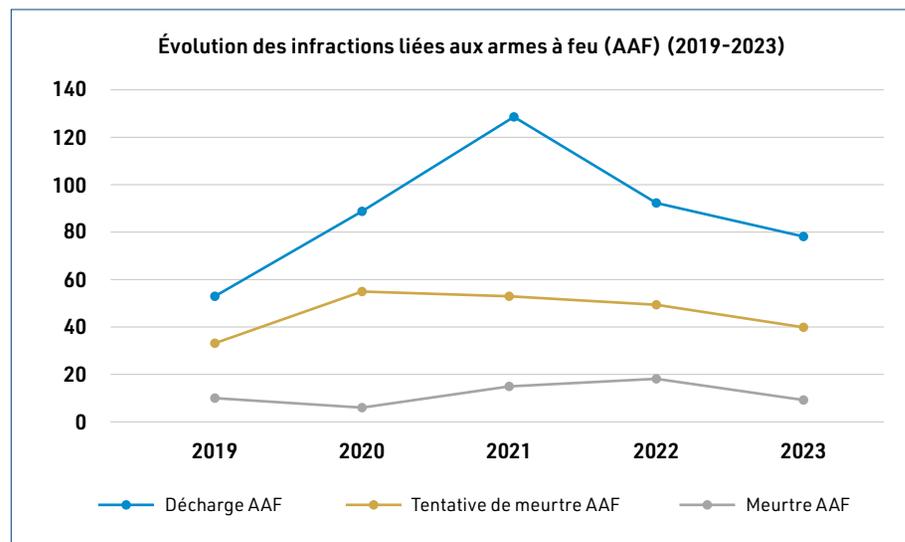
2.4 Changements en matière de criminalité

Montréal se distingue comme étant une ville sécuritaire qui offre à ses résidentes et à ses résidents ainsi qu'à ses visiteuses et visiteurs un environnement paisible et accueillant. Malgré cela, en 2021, un peu plus de 30 % des crimes recensés dans la province ont été commis sur son territoire (MSP, 2022). Son aéroport et son port internationaux, sa situation géographique et sa proximité avec les États-Unis font en sorte que Montréal contribue à des enjeux de criminalité locale, nationale et internationale. Il n'en demeure pas moins qu'au-delà de sa situation particulière, la métropole fait face aux mêmes défis que les autres grandes villes nord-américaines en matière de criminalité.

2.4.1 Violence armée

Au cours des cinq dernières années, Montréal a connu une recrudescence de la violence armée, la popularité des armes à feu ne cessant d'augmenter auprès des jeunes, particulièrement sur les réseaux sociaux. Cette montée d'événements liés à la violence armée dans la métropole a entraîné la mise en place de plusieurs initiatives. On peut penser à la participation du SPVM à la stratégie provinciale CENTAURE, à la création d'équipes multidisciplinaires en armes à feu (EMAF), à la mise en place du projet ARRET (Action, Répression, Résolution, Engagement et Terrain) et, plus récemment, au déploiement de la nouvelle stratégie des *Collectifs* alliant répression et prévention dans une approche intégrée. De plus, en matière de prévention, diverses équipes ont été mises à contribution ces dernières années dans la lutte contre la violence armée, notamment l'Équipe de concertation communautaire et de rapprochement (ECCR), l'Équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles (EMIE), les agentes et les agents sociocommunautaires et les patrouilleuses et patrouilleurs à pied et à vélo des PDQ.

Les événements liés à la violence armée dans la métropole ont connu un point culminant en 2021 alors que la moitié des homicides et des tentatives de meurtre commis sur le territoire du SPVM impliquait la présence ou l'utilisation d'une arme à feu (SPVM, 2022). Grâce aux initiatives déployées par le SPVM et ses partenaires, les plus récentes statistiques sur les infractions liées aux armes à feu⁴ témoignent d'une baisse globale de 26 % entre 2022 et 2023.



Malgré cette récente baisse, le SPVM devra poursuivre ses efforts afin de contrôler la problématique et maintenir le sentiment de sécurité dans tous les quartiers de Montréal au cours des prochaines années.

⁴ Soit les homicides par armes à feu (AAF), les tentatives de meurtre par AAF et les décharges d'AAF.

2.4.2 Violence conjugale

La violence conjugale constitue également une problématique d'importance sur l'île de Montréal. En 2023, 21 % de l'ensemble des crimes contre la personne sur le territoire montréalais étaient liés à la violence conjugale⁵. Et si l'on considère que plusieurs victimes ne dénoncent pas leur agresseur, ce chiffre ne représente que la pointe de l'iceberg. De fait, selon l'Enquête sociale générale (ESG) de 2019 sur la victimisation, « seulement 19 % des Canadiennes et des Canadiens ayant été victimes de violence physique ou sexuelle de la part d'un conjoint ou d'une conjointe ou d'un ex-conjoint ou d'une ex-conjointe dans les cinq dernières années ont déclaré avoir rapporté l'incident à la police » (Conroy, 2021).

En plus des nombreuses interventions de suivi qu'il réalise auprès des agresseurs à haut risque de récidive, en plus du soutien et de l'accompagnement personnalisés qu'il offre aux victimes dans le cadre du processus judiciaire, le SPVM reste à l'affût des pratiques exemplaires et des nouvelles expertises développées dans le domaine afin d'offrir un service professionnel, humain et à la fine pointe des connaissances.

2.4.3 Fraude et cybercriminalité

Depuis quelques années, les services de police sont aux prises avec une augmentation des infractions liées à la cybercriminalité. À Montréal, en 2023, le nombre de fraudes a continué de croître, affichant une hausse d'environ 11 % par rapport à 2022 et de 19 % par rapport à la moyenne des cinq années précédentes.

Selon l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ), les types de fraudes les plus dénoncées au Québec sont celles impliquant l'utilisation frauduleuse de cartes de service et d'ordinateurs et le vol d'identité (La Presse, 17 avril 2024). En outre, les stratagèmes les plus utilisés par les fraudeurs sont la fraude du faux représentant, les fraudes de type « grands-parents » et les fraudes amoureuses. Les ressources nécessaires pour contrer une criminalité sans frontière et qui favorise l'anonymat font de la cybercriminalité un des plus grands défis policiers du XXI^e siècle.

2.4.4 Vol de véhicules moteur

Depuis quelques années, les vols de véhicules connaissent une recrudescence importante. Alors que leur nombre était stable avant la pandémie, il est désormais en forte progression avec une hausse de 145 % entre 2017 et 2023. La hausse récente suggère que les réseaux de vols de véhicules sont maintenant plus actifs, plus téméraires et plus nombreux tant à Montréal que dans les autres grandes villes canadiennes. Les avancées technologiques, le raffinement des outils utilisés par les délinquants et la rareté des véhicules et des pièces engendrée par la pandémie figurent parmi les principales pistes d'explications du phénomène. Au cours des derniers mois, le SPVM a effectué des opérations conjointes d'envergure avec d'autres corps de police et agences canadiennes d'application de la loi afin de serrer la vis aux voleurs de véhicules et de freiner le phénomène.

5 Soit 6 529 sur un total de 31 009 crimes contre la personne.

2.5 Sécurité routière

La sécurité routière demeure une priorité de tous les jours pour les citoyennes et les citoyens des différents quartiers de la ville. Qu'il s'agisse d'enjeux de vitesse, de sécurité aux abords des écoles, de considérations liées au partage de la route entre les divers utilisateurs et utilisatrices ou du non-respect de la signalisation en général, les attentes de la population sont élevées et constituent un des principaux facteurs déterminants de son sentiment de sécurité. En 2023, le bilan routier s'est soldé par 29 décès, 130 blessés graves et près de 4 500 blessés légers attribuables à des collisions survenues sur le territoire desservi par le SPVM.

Conformément au *Plan d'action Vision Zéro décès et blessés graves 2022-2024*, le SPVM s'engage, avec ses partenaires de la Ville de Montréal, à améliorer le bilan routier en agissant de manière proactive et systémique sur les facteurs de risque entourant les collisions plutôt que d'effectuer des interventions en réaction aux accidents de la route.

2.6 Complexification des interventions policières et défis technologiques

Ces dix dernières années, l'intensification de l'utilisation des technologies par la population a eu un impact indéniable sur les méthodes d'enquêtes traditionnelles et sur la rapidité et la capacité des services de police à enquêter sur les crimes. Plus que jamais, les corps policiers doivent répondre et s'adapter à des réalités aussi nombreuses que complexes. Les répercussions se font sentir tant sur les patrouilleuses et patrouilleurs et les enquêtrices et enquêteurs sur le terrain, sur les unités spécialisées de soutien en enquêtes (p. ex., informatique judiciaire, cyberenquête, écoute électronique, laboratoire d'expertise audiovisuelle, vidéosurveillance) que sur le service aux citoyens et citoyennes.

Cette complexification intimement liée à l'évolution technologique crée de nouveaux défis en même temps qu'elle offre des possibilités inédites. Devant l'avènement des nouvelles technologies, le SPVM doit constamment s'adapter pour rester en phase avec les nouveaux enjeux en matière de criminalité tout en étant aux prises avec des défis technologiques considérables⁶. Or, l'omniprésence actuelle de la technologie dans les méthodes de travail et les équipements utilisés crée sur les corps de police une pression grandissante pour effectuer un passage à l'intelligence d'affaires, voire éventuellement à l'intelligence artificielle, afin d'assurer une prise de décision fondée sur des données. Par conséquent, il est maintenant nécessaire pour le SPVM de considérer le volet technologique comme une priorité et une stratégie à privilégier dans l'accomplissement de sa mission.

⁶ À titre d'exemple, mentionnons la désuétude des actifs informationnels, les systèmes applicatifs non intégrés, les coûts associés à l'acquisition et à la gestion de logiciels spécialisés, la rareté de la main-d'œuvre en TI, les coûts de formation du personnel sur les systèmes technologiques.

3 DÉMARCHE

Ces dernières années, divers exercices d'analyse et de consultation interne et externe ont été menés dans le but de mieux cibler les préoccupations et les attentes des citoyennes et des citoyens, des partenaires et des membres du personnel envers le Service. L'élaboration du *Plan stratégique 2024-2026* s'appuie sur les résultats des différents exercices suivants :



4 PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2024-2026

La planification stratégique du SPVM consiste en trois orientations stratégiques qui elles-mêmes se déclinent en neuf objectifs stratégiques. La section qui suit présente le plan en détail.

4.1 ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 : Se mériter la confiance de la population, de toutes les populations de Montréal

Cette orientation vise à renforcer le lien sacré entre la population et les policières et les policiers, lien qui donne lieu à l'établissement d'un respect mutuel, d'une meilleure connaissance de l'autre et d'une réciprocité dans les échanges. Ce lien sacré fait référence à la relation de confiance qui est essentielle à la légitimité du travail policier.

Pour être efficaces, les policières et les policiers doivent pouvoir compter sur l'appui des populations, comprendre leurs réalités et faire preuve d'équité, de professionnalisme et d'un savoir-être irréprochable. Les populations sont en droit d'être servies par un corps de police en qui elles ont confiance et qui reflète la diversité de la métropole.

Se mériter la confiance des citoyennes et des citoyens, cela signifie que cette confiance ne doit jamais être tenue pour acquise et qu'elle nous est accordée sur la base de nos actions et de nos comportements au quotidien.

4.1.1 Objectif 1.1 : Faire du SPVM un service de police intégré aux milieux de vie des quartiers

Le SPVM souhaite développer des relations positives et significatives avec les populations, notamment en maintenant des interactions régulières et en participant à la vie des quartiers en vue d'établir des communications ouvertes et mieux comprendre leurs préoccupations. Pour ce faire, le SPVM mettra en place une nouvelle structure de partenariat intégrant les communautés locales de partenaires aux postes de quartier (PDQ), les comités thématiques portant sur des enjeux importants (p. ex., santé et services sociaux, violence armée, lutte contre la discrimination, relations avec les Autochtones) ainsi qu'un comité des sages.

Cette nouvelle structure de partenariat permettra au SPVM de travailler de façon intégrée avec les différents acteurs et actrices du milieu. De plus, l'atteinte de cet objectif favorisera l'intégration des policières et des policiers aux milieux de vie des quartiers tout en permettant à la population et aux partenaires communautaires et institutionnels de participer à la résolution des problèmes.

INDICATEUR	2024	2025	2026
Taux de mise en œuvre de la structure de partenariat	25 %	50 %	100 %

4.1.2 Objectif 1.2 : Assurer aux citoyennes et aux citoyens un service professionnel et exempt de discrimination

Pour se mériter la confiance de toutes les populations, le SPVM doit traiter ces dernières de manière respectueuse, équitable et professionnelle. À cette fin, il doit notamment mettre en œuvre des stratégies efficaces de lutte contre la discrimination et le racisme.

Le *Plan de lutte contre les discriminations et le racisme 2025-2028* vise à mettre en œuvre des mesures pour promouvoir l'égalité, la justice sociale et le respect des droits des personnes tout en luttant contre la discrimination et le racisme au sein de l'organisation. Le *Plan d'action interne en matière de relations avec les communautés autochtones 2023-2025* cherche, lui aussi, à contrer la discrimination et le racisme envers les personnes autochtones en mettant de l'avant des mesures préconisant la sensibilisation, la collaboration, le rapprochement, la communication et la prévention. Enfin, le SPVM souhaite assurer l'intégration des principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) auprès de tous les membres de l'organisation grâce à la réalisation de son *Plan d'action en équité, diversité et inclusion 2024-2027*. La mise en œuvre de ces trois plans d'action permettra à toutes les populations de profiter d'une prestation de services professionnels, équitables et exempts de discrimination.

INDICATEUR	2024	2025	2026
Taux de réalisation du <i>Plan d'action interne en matière de relations avec les communautés autochtones 2023-2025</i>	33 %	66 %	100 %
Taux de réalisation du <i>Plan d'action en équité, diversité et inclusion 2024-2027</i>	25 %	50 %	75 %
Taux de réalisation du <i>Plan de lutte contre les discriminations et le racisme 2025-2028</i>	-	25 %	50 %

4.1.3 Objectif 1.3 : Encourager la compréhension mutuelle des réalités vécues tant par les citoyennes, les citoyens, les partenaires, que les policières et les policiers

C'est en favorisant un dialogue ouvert et inclusif entre les citoyennes, les citoyens, les partenaires et les membres du corps policier que les barrières et les préjugés peuvent être surmontés et faire place à une meilleure collaboration dans la résolution des problèmes et la prévention de la criminalité. Pour ce faire, les unités de première ligne du SPVM se sont engagées à effectuer des activités de rapprochement et d'immersion locale avec leurs partenaires et à inviter ceux-ci à faire de même. De plus, différentes actions de communication organisationnelle seront réalisées afin de démystifier le travail policier et les réalités des partenaires.

Tout compte fait, le SPVM est confiant que cette compréhension mutuelle contribuera à adapter les approches policières aux réalités des populations et à renforcer la confiance de ces dernières envers l'institution du SPVM.

INDICATEUR	2024	2025	2026
Taux d'unités de 1 ^{re} ligne ayant mené des initiatives réciproques de rapprochement et d'immersion locale avec les partenaires de leur communauté	80 %	80 %	80 %
Nombre d'actions de communication institutionnelle réalisées portant sur la démystification du travail policier et des réalités des partenaires	25	25	25

4.2 ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 : Être rassurant pour la population et être craint du monde criminel

Cette orientation met en lumière l'importance de renforcer le sentiment de sécurité de la population montréalaise tout en agissant sur la criminalité de manière proactive. Si la prévention constitue une part essentielle de nos interventions, la dissuasion et la répression demeurent essentielles. À cette fin, le SPVM souhaite envoyer un message clair au monde criminel, à savoir qu'il n'est pas le bienvenu sur son territoire.

Les actions du SPVM doivent avoir un effet dissuasif sur le monde criminel et un effet rassurant sur les citoyennes et les citoyens afin que Montréal demeure une ville sécuritaire où il fait bon vivre, et non une ville prisée par le milieu criminel. Pour rassurer la population, le Service compte élargir son offre de service en permettant à la population d'entrer plus facilement en contact avec un policier ou une policière tout en ayant accès à des services policiers adaptés aux réalités contemporaines.

En outre, des activités de prévention et de communication concernant tant des enjeux touchant l'ensemble du territoire que des enjeux locaux permettront d'accroître le sentiment de sécurité des populations. Enfin, l'élaboration de pratiques innovantes et d'expertises de pointe en matière de sécurité publique permettront au SPVM de mieux répondre aux problématiques criminelles, sociales et de sécurité routière et d'envoyer un message clair aux individus et aux groupes criminalisés.

4.2.1 Objectif 2.1 : Actualiser l'offre de service du SPVM en l'adaptant à l'évolution des besoins de la citoyenne et du citoyen

Devant l'évolution des besoins des citoyennes et des citoyens, le SPVM doit revoir son offre de services pour la rendre conforme aux nouvelles réalités technologiques contemporaines en matière de mobilité et d'accessibilité sur son territoire. Pour ce faire, de nouveaux services seront mis en place, comme le lancement d'un projet pilote de comptoir mobile accessible aux citoyennes et aux citoyens dans les lieux publics, ainsi qu'une nouvelle plateforme numérique offrant une plus grande accessibilité aux services du SPVM (policier virtuel). Le Service souhaite également actualiser son offre de service en matière de prise de rapport à distance, de même que son service de demande de vérification d'antécédents judiciaires.

INDICATEUR	2024	2025	2026
Nombre de nouveaux services numériques et autres mis en place dans le but de bonifier le service à la population	-	1	3

4.2.2 Objectif 2.2 : Anticiper les problématiques criminelles, sociales et de sécurité routière et y travailler de façon proactive et innovante

Les criminels usant toujours de nouvelles stratégies pour mener à terme leurs activités et contourner les méthodes policières traditionnelles, le SPVM se doit de maintenir une longueur d'avance en travaillant de façon proactive et innovante pour cerner les problématiques liées à la criminalité. Pour ce faire, le SPVM devra actualiser ses méthodes d'enquête et renforcer les ressources attribuées à ces unités spécialisées.

Concrètement, le SPVM intensifiera ses efforts de répression et de prévention en matière de lutte contre la violence armée en mettant en place des équipes multisectorielles de lutte aux armes à feu (EMAF) et en déployant sa stratégie des *Collectifs* dans chacune des quatre régions. De plus, afin de rassurer la population, et plus particulièrement les populations vulnérables, le SPVM effectuera des interventions qui utilisent des moyens innovants pour cibler des contrevenants à haut risque en matière de délinquance sexuelle et de violence conjugale.

En ce qui a trait aux problématiques sociales, beaucoup d'efforts seront déployés pour promouvoir et adapter nos services de soutien, d'accompagnement et d'enquête auprès des victimes de violence conjugale dans le cadre du projet pilote sur l'étranglement en contexte de violence conjugale, mené en collaboration avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). En outre, le SPVM, en complémentarité avec la Société de transport de Montréal (STM), poursuivra la mise en œuvre du projet MEGA (Multidisciplinaire, Enquête, Gendarmerie, Actions ciblées) dans l'optique d'améliorer le sentiment de sécurité des usagères et des usagers, la résolution des problématiques criminelles et sociales et l'efficacité de ses actions dans le métro.

Du côté de la sécurité routière, le SPVM s'engage à mettre annuellement en œuvre son *Plan directeur en sécurité routière* afin d'améliorer le bilan routier montréalais. La prise en charge soutenue des problématiques de sécurité routière observées par les patrouilleuses et les patrouilleurs dans le cadre de la philosophie PILE⁷ permettra à l'organisation de cibler les comportements imprudents et dangereux des usagères et des usagers de la route. La sécurité des clientèles vulnérables (piéton(ne)s, cyclistes), le port de la ceinture de sécurité⁸, la vitesse en général et les infractions

commises aux intersections comptent parmi les nombreux axes d'intervention que priorisera le SPVM en matière de sécurité routière au cours des prochaines années. Enfin, en ce qui concerne le vol de véhicules automobiles dans la métropole, le SPVM mettra de l'avant une série d'initiatives qui feront partie d'une stratégie globale impliquant d'autres agences d'application de la loi et partenaires.

INDICATEUR	2024	2025	2026
Taux de mise en place des équipes multisectorielles de lutte aux armes à feu (EMAF) dans chaque région	100 %	-	-
Taux de mise en œuvre de la stratégie des <i>Collectifs</i> dans chaque région	50 %	100 %	-
Taux de réalisation du <i>Plan directeur en sécurité routière</i>	100 %	100 %	100 %
Taux de mise en œuvre de la stratégie globale concernant la lutte au vol de véhicules moteur dans la métropole	50 %	100 %	-
Taux de prise en charge des contrevenants à haut risque en matière de délinquance sexuelle et de violence conjugale par des moyens innovants	100 %	100 %	100 %
Taux d'avancement d'un projet pilote en violence conjugale	60 %	100 %	-
Taux d'avancement d'un projet pilote dans le métro de Montréal	75 %	100 %	-

⁷ Favoriser une intervention en sécurité routière auprès d'une Personne commettant une Infraction ciblée dans un Lieu pertinent et Exécutée au bon moment.

⁸ En 2023, près d'un conducteur(trice) sur quatre conducteurs(trices) gravement blessé(e)s ou décédé(e)s ne portait pas sa ceinture ou ne la portait pas correctement, et près de deux passager(ère)s sur cinq passager(ère)s gravement blessé(e)s ou décédé(e)s ne portaient pas la ceinture ou ne la portaient pas correctement.

4.2.3 Objectif 2.3 : Faire de la prévention et de la communication des priorités afin de renforcer le sentiment de sécurité

Le sentiment de sécurité de la population montréalaise est au cœur des préoccupations et des actions du SPVM. Bien que la perception sur laquelle ce sentiment repose diffère d'une citoyenne ou d'un citoyen à l'autre, la prévention et la communication constituent des piliers sur lesquels l'organisation doit s'appuyer pour rassurer la population. Au cours des trois prochaines années, le Service actualisera sa structure stratégique en prévention et en sécurité urbaine pour mieux répondre aux besoins actuels de la population. Cette structure devra inclure des éléments essentiels à la police de concertation, comme des patrouilleuses et des patrouilleurs à pied et à vélo, des agentes et des agents socio-communautaires, des policières et des policiers visibles et accessibles, attirés exclusivement à la prévention dans des secteurs clés.

De plus, pour rassurer la population et envoyer un message clair aux criminels, le SPVM s'engage à communiquer ses actions en continu. Par exemple, des activités de communication portant sur des thématiques au goût du jour seront périodiquement réalisées puis diffusées sur les diverses plateformes afin de favoriser le sentiment de sécurité des populations et d'outiller adéquatement ces dernières en matière de prévention.

INDICATEUR	2024	2025	2026
Taux de mise en œuvre d'une structure stratégique en prévention et sécurité urbaine	33 %	66 %	100 %
Nombre d'activités de communication visant à favoriser le sentiment de sécurité des citoyennes et des citoyens	40	40	40

4.3 ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 : Retrouver pleinement la capacité d'agir

Pour mieux servir la population et mobiliser les membres de son personnel, une organisation se doit d'être robuste, autonome et à la fine pointe des connaissances et des technologies. Aux prises avec d'importants défis de nature criminelle, financière, technologique et sociale, et dans un souci de s'adapter aux nouvelles réalités, le SPVM doit mettre en place les conditions essentielles à la réalisation de sa mission tout en faisant preuve d'agilité et d'efficacité.

En recouvrant sa pleine capacité d'agir, le personnel policier et civil verra son engagement et sa fierté ravivés et il en ira de même pour ce qui est de l'excellence du service aux populations. Cette orientation est indispensable à la réalisation des deux premières orientations.

4.3.1 Objectif 3.1 : Optimiser l'organisation du travail et le bien-être des membres du personnel pour une performance organisationnelle accrue

Dans une optique d'assurer une performance organisationnelle optimale, l'organisation du travail au sein d'une institution d'envergure comme le SPVM se doit d'être réfléchi et structuré. Pour y parvenir, des changements devront être apportés afin de garantir un maximum de robustesse et d'autonomie opérationnelles aux unités du Service. Concrètement, plusieurs initiatives ou projets innovants permettant des gains d'efficacité seront déployés au cours des prochaines années. Mentionnons notamment l'actualisation du modèle de répartition des effectifs policiers sur le territoire montréalais, la répartition des véhicules policiers en fonction de leur positionnement GPS pour les appels de grande priorité⁹.

⁹ Projet Géolocalisation et répartition par proximité réelle.

L'atteinte de cet objectif passe aussi par la qualité et l'accessibilité à des équipements et à des outils technologiques performants pour l'ensemble du personnel du SPVM. À cette fin, le Service des technologies de l'information (STI) de la Ville de Montréal¹⁰, en collaboration avec le SPVM, procédera à la mise en œuvre de nouveaux systèmes ainsi qu'au remplacement et à la mise à niveau de plusieurs systèmes actuellement désuets au sein du Service.

Une organisation qui ne sait pas reconnaître et valoriser les membres de son personnel ne saurait être performante et humaine. À cet égard, le SPVM s'engage à mobiliser et à reconnaître le travail de son personnel, notamment en participant activement au projet piloté par les ressources humaines de la Ville de Montréal et qui vise à revoir et à réduire la charge de travail des cadres administratifs, des officières et des officiers de direction et du personnel policier du SPVM. En outre, diverses initiatives visant les corps d'emploi des cols blancs et des professionnels sont prévues.

INDICATEUR	2024	2025	2026
Nombre d'initiatives ou de projets innovants permettant des gains d'efficacité	2	2	2
Nombre d'actifs technologiques mis en œuvre, mis à niveau ou remplacés pour permettre un gain d'efficacité	13	12	4
Nombre d'initiatives visant à améliorer la mobilisation et la reconnaissance des différents corps d'emplois au SPVM	2	2	1

4.3.2 Objectif 3.2 : Favoriser l'autonomie décisionnelle et l'imputabilité des unités

Plus de 25 ans après la mise en œuvre du modèle de la police de quartier (PDQ), la police de proximité demeure la pierre d'assise sur laquelle repose le modèle policier du SPVM. Dans sa vision d'incarner une police de concertation, le SPVM a mis en place une structure plus décentralisée qui encourage un leadership participatif à tous les niveaux de gestion et traduit la volonté d'abaisser le pouvoir décisionnel à un niveau plus local.

Concrètement, au cours des prochaines années, le SPVM s'engage à remettre en place des plans d'action locaux dans ses unités, et ce, dans un souci de rendre ces dernières plus autonomes dans leurs actions tout en étant imputables de leurs réalisations et de leurs décisions.

INDICATEUR	2024	2025	2026
Taux d'activités réalisées dans le cadre des plans d'action locaux des unités du Service	80 %	80 %	80 %

¹⁰ À la Ville de Montréal, les technologies de l'information (projets, actifs et budgets) ont été centralisées sous la gouverne du service central que constitue le Service des technologies de l'information (STI). Ainsi, le SPVM est client du STI et dépend de ce dernier dans l'avancement de ses projets technologiques et dans la gestion de ses actifs technologiques et informationnels.

4.3.3 Objectif 3.3 : Améliorer la collaboration et l'agilité du Service dans les domaines d'activités partagés avec les services centraux de la Ville

À la suite des fusions municipales (2002), l'ensemble des budgets et la gestion globale des services relatifs aux ressources humaines et financières, à l'approvisionnement, à l'immobilier, aux technologies de l'information, aux affaires juridiques et au matériel roulant du SPVM ont graduellement été transférés aux services centraux de la Ville de Montréal. Concrètement, cela signifie que depuis un peu plus de 15 ans, le SPVM n'a plus la pleine autonomie de gestion dans ces domaines et qu'il est tributaire des décisions prises par les services centraux et de la prestation de travail offerte par ces mêmes services.

À cet égard, le transfert de ressources a engendré certains dysfonctionnements, notamment en ce qui concerne la compréhension des besoins du domaine d'affaires, la collaboration, l'agilité et l'efficacité entre le SPVM et les divers services centraux. Aujourd'hui, seul le personnel des ressources humaines, des finances et des affaires juridiques affecté à l'organisation a été déconcentré et occupe une place physique au Quartier général (QG) du SPVM, à proximité de la direction du Service.

Dans l'optique d'assurer une meilleure synergie, le SPVM souhaite entreprendre une réflexion et un processus qui préconisent un rapprochement et une collaboration optimale avec certains des services centraux, notamment en matière de technologies de l'information. Dans un autre ordre d'idées, le SPVM reçoit annuellement, de la part de ses unités et de diverses instances, un nombre impressionnant de demandes de données et d'analyses statistiques auxquelles il doit répondre. Or, l'organisation est actuellement aux prises avec des difficultés liées au fait qu'elle ne dispose pas des outils nécessaires à la gestion et au traitement de ses données.

Ces demandes nécessitent une charge de travail énorme, et ce, pour toutes les directions, puisque les systèmes ne sont pas adaptés pour y répondre. Non seulement l'accès aux données par les experts en analyse est extrêmement difficile, et le traitement des données laborieux et chronophage, mais la dépendance accrue aux services du STI contribue aux difficultés que connaît le personnel. Le SPVM étant une organisation publique, son incapacité à fournir certaines données et analyses statistiques peut être interprétée comme un manque de transparence. Dès lors, des mesures concrètes doivent être mises en place par le Service pour conserver son efficacité, sa crédibilité et assurer une reddition de compte transparente.

Ainsi, pour retrouver sa pleine capacité d'agir, le SPVM souhaite collaborer avec le STI à la réalisation du projet d'entrepôt des données numériques pour les systèmes du SPVM. Cette étape, qui constitue un premier pas vers une transformation numérique, permettra au SPVM d'être plus agile, proactif et innovant.

INDICATEUR	2024	2025	2026
Taux d'avancement du processus visant un rapprochement et une collaboration optimale avec les services centraux	-	66 %	100 %
Taux d'avancement du projet d'entrepôt des données visant une transformation numérique	10 %	75 %	100 %

5 TABLEAU SYNOPTIQUE

ORIENTATIONS		OBJECTIFS STRATÉGIQUES		INDICATEURS			2024	2025	2026
1	Se mériter la confiance de la population, de toutes les populations de Montréal	1.1	Faire du SPVM un service de police intégré aux milieux de vie des quartiers	1	Taux de mise en œuvre de la structure de partenariat	25 %	50 %	100 %	
		1.2	Assurer aux citoyennes et aux citoyens un service professionnel et exempt de discrimination	2	Taux de réalisation du <i>Plan de lutte contre les discriminations et le racisme 2025-2028</i>	-	25 %	50 %	
				3	Taux de réalisation du <i>Plan d'action interne en matière de relations avec les communautés autochtones 2023-2025</i>	33 %	66 %	100 %	
				4	Taux de réalisation du <i>Plan d'action en équité, diversité et inclusion 2024-2027</i>	25 %	50 %	75 %	
		1.3	Encourager la compréhension mutuelle des réalités vécues par les citoyennes, les citoyens, les partenaires et les policières et policiers	5	Taux d'unités de 1 ^{re} ligne ayant réalisé des initiatives réciproques de rapprochement et d'immersion locale avec les partenaires de leur communauté	80 %	80 %	80 %	
				6	Nombre d'actions de communication institutionnelle réalisées portant sur la démystification du travail policier et des réalités des partenaires	25	25	25	

ORIENTATIONS		OBJECTIFS STRATÉGIQUES		INDICATEURS			2024	2025	2026
2	Être rassurant pour la population et être craint du monde criminel	2.1	Actualiser l'offre de service du SPVM en l'adaptant à l'évolution des besoins de la citoyenne et du citoyen	7	Nombre de nouveaux services numériques et autres mis en place afin de bonifier le service aux citoyennes et aux citoyens	-	1	3	
		2.2	Anticiper les problématiques criminelles, sociales et de sécurité routière et y travailler de façon proactive et innovante	8	Taux de mise en place des équipes multisectorielles de lutte aux armes à feu (EMAF) dans chaque région	100 %	-	-	
				9	Taux de mise en œuvre de la stratégie des <i>Collectifs</i> dans chaque région	50 %	100 %	-	
				10	Taux de mise en œuvre de la stratégie globale concernant la lutte au vol de véhicules moteur dans la métropole	50 %	100 %	-	
				11	Taux de réalisation du <i>Plan directeur en sécurité routière</i>	100 %	100 %	100 %	
				12	Taux de prise en charge des contrevenants à haut risque en matière de délinquance sexuelle et de violence conjugale par des moyens innovants	100 %	100 %	100 %	
				13	Taux d'avancement du projet pilote en violence conjugale	60 %	100 %	-	
				14	Taux d'avancement d'un projet pilote dans le métro de Montréal	75 %	100 %	-	
		2.3	Faire de la prévention et de la communication des priorités afin de renforcer le sentiment de sécurité	15	Taux de mise en œuvre d'une structure stratégique en prévention et sécurité urbaine	33 %	66 %	100 %	
				16	Nombre d'activités de communication visant à favoriser le sentiment de sécurité des citoyennes et des citoyens	40	40	40	

ORIENTATIONS		OBJECTIFS STRATÉGIQUES		INDICATEURS				
				2024	2025	2026		
3	Retrouver pleinement la capacité d'agir	3.1	Optimiser l'organisation du travail et le bien-être du personnel pour une performance organisationnelle accrue	17	Nombre d'initiatives ou de projets innovants permettant des gains d'efficience	2	2	2
				18	Nombre d'actifs technologiques mis en œuvre, mis à niveau ou remplacés pour permettre un gain d'efficience	13	6	12
				19	Nombre d'initiatives visant à améliorer la mobilisation et la reconnaissance des différents corps d'emploi au SPVM	2	2	1
		3.2	Favoriser l'autonomie décisionnelle et l'imputabilité des unités	20	Taux d'activités réalisées dans le cadre des plans d'action locaux des unités du Service	80 %	80 %	80 %
		3.3	Améliorer la collaboration et l'agilité du Service dans les domaines d'activités partagés avec les services centraux de la Ville	21	Taux d'avancement du processus préconisant un rapprochement et une collaboration optimale avec les services centraux	0	66 %	100 %
				22	Taux d'avancement du projet d'entrepôt des données visant une transformation numérique	10 %	75 %	100 %

6 RÉFÉRENCES

Blais, É., Roy, L., Boivin, R., Leclerc, B. et Choinière-Tran, K. (2019).

« Interventions policières auprès des personnes dont l'état mental est perturbé ». *Criminologie*, 52(2), 321-348.

Communauté métropolitaine de Montréal (2021).

Occupation du sol 2020, https://cmm.qc.ca/pdf/portraits/Portrait_660.pdf (consulté le 25 mars 2024).

Conroy, S. (2021). La violence conjugale au Canada, 2019.

Statistique Canada. « Juristat », <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00016-fra.htm> dans <https://www.inspq.qc.ca/securite-prevention-de-la-violence-et-des-traumatismes/prevention-de-la-violence-interpersonnelle/dossiers/violence-conjugale> (visité le 22 avril 2024).

Institut de la statistique du Québec (2022).

Statistiques démographie et population, <https://statistique.quebec.ca/fr/statistiques/par-themes/demographie-et-population> (consulté le 25 mars 2024).

La Presse (17 avril 2024).

Fraudes au Québec : Hausse des cas de 15 % en deux ans <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2024-04-17/fraudes-au-quebec/hausse-des-cas-de-15-en-deux-ans.php> (visité le 19 avril 2024).

Ministère de la Sécurité publique (2022).

Principales tendances 2021. *Criminalité au Québec*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/police/statistiques-criminalite/stats-annuelles-principales-tendances/stats-criminalite_principales_tendances_2021.pdf (consulté le 22 avril 2024).

Quéro et Dupont (2019).

« Police communautaire, résolution de problèmes et évaluation d'efficacité : bilan perspectives » dans le *Nouveau traité de sécurité intérieure : sécurité intérieure et sécurité urbaine*, éd. Hurtubise, p. 69-81.

Ratcliffe, J.H (2003).

Intelligence-led Policing, « Trends & Issues in crime and criminal justice », *Australian Institute of Criminology*, n° 248.

Service de police de la Ville de Montréal (2020).

Réflexions du SPVM sur la réalité policière au Québec, Ville de Montréal.

Service de police de la Ville de Montréal (2022).

Rapport d'activités 2022, Service de police de la Ville de Montréal, Ville de Montréal.

Statistique Canada (2021).

Recensement de la population 2021, <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> (consulté le 25 mars 2024).

Ville de Montréal (2022).

Plan d'action Vision Zéro décès et blessés graves 2022-2024. 28449 Plan d'action Vision zéro 2022 - document.indd (montreal.ca) (consulté le 1er mai 2024).

Ville de Montréal (2023).

Montréal en statistiques, <https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?pageid=6897,67633583&dad=portal&schema=PORTAL> (consulté le 25 mars 2024).

